

Plurilinguisme et didactique(s) des langues en Mauritanie

Bah OULD ZEIN*

Introduction

50 ans après l'indépendance, les pays francophones du Sud (Maghreb non compris) conservent toujours le français comme langue nationale (ou officielle). Les impératifs de développement économique et social, le multilinguisme, le manque de cadres bien formés ont retardé l'émancipation linguistique et culturelle de ces Etats.

La Mauritanie, bien que disposant d'une langue écrite, étudiée et comprise depuis des siècles par une frange non négligeable de la population - nous voulons parler de l'arabe - est toujours empêtrée dans des questions (socio) linguistiques parce que l'autre composante parlant des langues africaines (mais musulmane) ne voudrait pas - à juste titre - être assimilée.

Arabe et/ou langues africaines, arabe ou langue commune (en l'occurrence le français), quelle place pour le français? Quelle(s) didactique(s) pour toutes ces langues? Vaste projet pour un pays sous-développé ayant connu en moins de quarante ans une guerre et plusieurs coups d'Etat et qui a besoin d'une certaine stabilité pour exploiter de réelles potentialités ! En attendant, notre texte tentera de démêler l'écheveau de cette situation sociolinguistique relativement complexe et de ses implications didactiques qui constituent des vecteurs de développement socio-économique.

*- Enseignant chercheur au Département de Langues et Traduction/ Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

Présentation de la Mauritanie

Etat de l'Afrique de l'ouest, ancienne colonie française indépendante depuis le 28 novembre 1960, la Mauritanie couvre un territoire de plus d'un million de km² pour une population avoisinant les 3 millions d'habitants. Les 2/3 au nord du pays sont désertiques. Elle est frontalière avec le Maroc au Nord-Ouest, l'Algérie au Nord – Est et le Mali au Sud et au Sud-Est. Au Sud le fleuve Sénégal le sépare du pays éponyme. La capitale est Nouakchott, comptant un million d'habitants environ.

Habité au départ par des Noirs, le territoire actuel a connu une triple pénétration : berbère, arabe et européenne. Les habitants, aujourd'hui, sont les *Haratine* ou Maures noirs (sing. *Hartani*, fém. *Hartaniya*) qui sont pour l'essentiel des descendants d'anciens esclaves, les *Bidhane* (ou Maures blancs) d'origine arabo-berbère (avec probablement du sang noir, portugais, hollandais et juif, Baba Miské, 1970, 110-112). Les *Haratine* (qui sont parfois appelés *Bidhane*) et les *Bidhane* constituent une même communauté linguistique (qui parle le (la) *hassaniyya*). Le reste de la population est composé par des ethnies que l'on retrouve dans plusieurs pays d'Afrique noire, notamment les *Halpoular* (ou *Halpoularen*, Peuls, Toucouleurs) qui parlent le poular, les *Soninkés* (ou Sarakhollés), le soninké, les Wolofs, le wolof (ou ouolof) et enfin, il y aurait des « poches » de Bambaras parlant bambara. Tout ce monde, enfin, est totalement musulman !

Les relations entre les membres de la communauté linguistique hassanophone et les communautés linguistiques qui parlent les langues africaines ont de tout temps été plutôt conflictuelles, surtout depuis l'accession du pays à l'indépendance, les dernières accusant les premières (surtout les Maures blancs) de l'accaparement des postes-clés du pays et de la volonté d'une arabisation « à outrance » susceptible de les assimiler culturellement. Nous pensons surtout aux malheureux événements de 1966 et de 1989. Et même à ceux consécutifs à la réforme de 1979 où il y aurait eu mort d'homme ! (cf. Seydina Ousmane Diagana, 2000, 248).

La République islamique de Mauritanie (l'islam est la religion de l'Etat) est membre de l'Union africaine, de la Ligue arabe, de l'OIF

et d'organisations sous-régionales comme l'UMA (Union du Maghreb Arabe) et l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal).

Les langues en présence

En Mauritanie, plusieurs langues sont utilisées par les Mauritaniens : le (la) hassaniyya ou klam el Bidhane (parler des Bidhane (sing. Bidhani, fém. Bidhaniya), le poular (peul, foulani ou foubé), le soninké (sarakholé), le ouolof (ou wolof), l'arabe, le français et des langues « grégaires »¹ : « une langue grégaire est une langue de petit groupe » *que sont le bambara et le zénaga (ou klam Aznaga : parler des Zénaga), un parler berbère.*

Le (la) hassaniyya²

Le (la) hassaniyya, langue maternelle des Maures blancs et noirs est la langue largement majoritaire du pays. Elle appartient à la famille sémito-chamitique étant une langue arabo-berbère à dominante arabe avec une certaine imprégnation lexicale *zenaga* (parler berbère de Mauritanie.) Pour Catherine Taine-Cheikh (1988, xvi), c'« est le dialecte parlé par les arabophones du pays maure » ; elle ajoute que « l'empreinte du berbère se fait sentir au niveau du lexique mais reste très légère... ». Sauf pour les Maures du Sud-Maroc (...) (qui) ont un arabe fortement mâtiné de berbère. » Nous avons dans un travail antérieur (Ould Zein et Queffélec, 2001, note de bas de page 4) indiqué le pourcentage des emprunts du (de la) hassaniyya au zénaga, estimé par Yahya Ould El Bara, linguiste mauritanien, à 30%.

Comment, dès lors, parler de « dialecte arabe » à propos du « klam el Bidhane » parlé par une vaste communauté linguistique et tirant ses origines à la fois de l'arabe et du berbère, langue probablement plus ancienne que l'arabe (Bloomfield, 1970, 77) ? Ferdinand de Saussure (1972, 278) n'a pas tort d'affirmer qu'« il est difficile de dire en quoi consiste la différence entre une langue et un dialecte » !

¹ - Au sens où l'entend L.-J. Calvet (1999, 80)

² - En *hassaniyya*, le mot est au féminin. (Baba-Miské, 1970, 112)

Le (la) hassaniyya est de statut oral mais il (ou elle) emploie l'alphabet arabe pour la transcription de la poésie essentiellement, même si celui-ci n'est pas suffisamment équipé pour en rendre certains sons. La presse électronique mauritanienne a évoqué récemment des tentatives de traduction de la Bible en hassaniyya !

La langue hassaniyya est parlée sur l'ensemble du territoire national même si dans certaines régions du pays, elle n'est pas utilisée également par tous les habitants. C'est aussi la première langue véhiculaire dans la capitale Nouakchott qui compte 1 million d'habitants environ, c'est-à-dire le tiers de la population totale, à peu près.

Le (la) hassaniyya est largement employé(e) dans les médias audiovisuels par les griots et la musique traditionnelle maures auxquels la radio et la télévision accordent une place importante. Les conversations avec les personnes hassanophones illettrées ou analphabètes se font également en hassaniyya surtout dans le cadre de l'émission « la radio rurale ». Il existe enfin une presse humoristique en hassaniyya (*Ech Tari*, notamment).

La loi fondamentale, les politiques linguistiques et tout naturellement leurs planifications ne font jamais état de cette langue. Curieusement, Louis-Jean Calvet trouve un certain statut (« langue nationale ») au (à la) hassaniyya dans la constitution mauritanienne en son article 7 notamment. (Calvet, 1996, 59).

En dehors de la Mauritanie, le (la) hassaniyya fait partie du répertoire linguistique du Maroc notamment (Fouzia Benzakour et alii, 2000, 69). Il (elle) est parlé(e) également à « Tindouf et(...) jusqu'à Tombouctou. » (C. Taine-cheikh, 1988, xvi)). Au final, est-ce au (à la) hassaniyya que K.T. Ibrahimi (cité par QUEFFELEC et al., 2002, 35) pense, entre autres, quand il écrit : « l'aire saharienne » participe, plus intimement, d'un grand ensemble dialectal s'étendant de la péninsule arabique aux côtes atlantiques . » ?

Les langues « nationales »

Nous avons mis entre guillemets l'épithète « nationales » parce que la notion de langue nationale est polysémique. Pour Louis-Jean

Calvet (1993, 117 et 1996, 59) elle est synonyme de langue officielle et pour Louise Dabène (1994, 41), « on qualifiera (...) de langue nationale une langue parlée sur le territoire national ». En Mauritanie, une certaine confusion règne toujours autour de cette notion du fait que les décideurs n'ont jamais compté de sociolinguistes ! Au début le qualificatif semblait désigner la langue arabe mais aujourd'hui, il désigne la langue régionale parlée par les communautés non hassanophones (de langue hassaniyya).

Les langues promues au rang de « langues nationales » en Mauritanie sont officiellement quatre : l'arabe, le poular, le soninké et le ouolof (Constitution du 20 juillet 1991).

L'arabe

La langue arabe n'est parlée par personne en Mauritanie, du moins dans les conversations quotidiennes entre Mauritaniens. Elle peut servir de véhiculaire entre Mauritaniens et étrangers arabophones ou entre Mauritaniens instruits en arabe et n'ayant pas la même langue maternelle, surtout entre *Bidhane* (Mauritaniens dont la langue maternelle est le (la) hassaniyya) et Négro-mauritaniens (Mauritaniens non hassanophones).

Au moment de l'indépendance du pays en 1960, l'arabe était l'unique langue « nationale » et il le restera officiellement jusqu'en 1991 ! En 1968, il partagera « l'officialité » avec le français et deviendra seule langue « officielle » à partir de la fin de l'année 1979¹. En réalité, avant cette date, la véritable langue officielle de la Mauritanie était le français, même si l'arabe voyait d'année en année son horaire augmenter dans le système éducatif ! Malgré son caractère « national » et son « officialité », l'arabe était loin d'être une langue de promotion sociale et ses utilisateurs étaient même longtemps stigmatisés et affublés du sobriquet d'« arabisants » par ceux qui étaient formés en français, toutes ethnies confondues d'ailleurs !

¹ - Il semble que les Constitutions de 1959 et de 1961 aient fait déjà de la langue arabe une langue officielle avec le français.

A partir de 1980, l'arabe décollera et au fil d'aménagements linguistiques progressifs finira par se tailler une place enviable dans les paysages linguistique, politique, culturel, médiatique, etc.

Il occupe, par exemple, une place prépondérante dans l'enseignement, du premier degré à l'enseignement supérieur, confinant le français dans l'enseignement des disciplines scientifiques et celui d'une langue seconde. Rares sont aujourd'hui les élèves ou étudiants dont les enseignements sont véhiculés exclusivement en français, sauf peut-être dans l'enseignement privé !

C'est la langue des discours officiels – tout au moins pour les orateurs hassanophones ! L'arabe est la principale langue des médias publics, d'une presse privée foisonnante : journaux et presse électronique. Il existe aussi une certaine littérature en arabe : poésie, romans surtout. Mais elle ne s'est pas encore totalement substituée au français comme langue de l'administration et ses défenseurs estiment que le français lui vole encore la vedette dans ce domaine !

Les langues locales non sémitiques

Elles sont quatre essentiellement : le poular, le soninké, le ouolof, le bambara et appartiennent aux groupes nigéro-guinéens.

Les trois premières sont dites « nationales » bien avant qu'elles ne le soient décrétées. Est-ce parce qu'elles sont parlées sur le territoire national ? Est-ce un « bonus » accordé par l'Etat à la suite des revendications identitaires des communautés linguistiques concernées ? Toujours est-il que ce qualificatif désigne uniquement dans la bouche des décideurs, des hommes politiques et des intellectuels, les langues maternelles des ethnies « noires » non hassanophones habitant la rive droite du fleuve Sénégal. Il est impossible de connaître le chiffre exact des locuteurs natifs de chacune de ces langues puisque les questions sur les langues ne sont pas introduites dans les recensements nationaux. Il en est de même bien sûr pour les locuteurs du (de la) hassaniyya ! Ces langues sont minoritaires, il faut le rappeler ! A l'image de « la langue peule (qui) est l'une des plus parlées de l'Afrique de l'Ouest (avec le hausa et le manding) mais (qui), dans le cadre des frontières étatiques, (...) est partout minoritaire. » (L.-J. Calvet, 1981, 101).

Le poular

Langue appartenant au bantoïde occidental, « le pulaar, appelé aussi peul ou fulfuldé est parlé (aussi) au Mali, au Niger, au Nigéria et au Cameroun ». (...) « Djéol, Kaédi et Boghé au sud-ouest du pays voient émerger le pulaar. C'est la langue de communication par excellence » pour Seydina Ousmane Diagana (2000, 244) qui balaie ainsi d'un revers de la main les commentaires de Maurice Delafosse (1972, 410) qui trouvait naguère encore que cette langue était complexe. « Ces diverses particularités du peul, en même temps qu'elles en font une langue intéressante, harmonieuse, riche et puissante, en font aussi une langue dont l'assimilation est malaisée. Aussi est-il fort rare de l'entendre parler par d'autres indigènes que ceux dont elle est la langue maternelle, et elle n'a aucune chance de devenir une langue d'échange ».

Le soninké

Selon Seydina Ousmane Diagana (op. cit.), le soninké, du groupe mandé, s'impose au Guidimagha. Il est parlé aussi au Mali, en Gambie, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Congo et en France comme langue d'immigration.

Le ouolof

Le ouolof (ou wolof) - du bantoïde occidental comme le peul - est une des langues véhiculaires en Mauritanie. D'apprentissage facile - semble-t-il -, il est parlé majoritairement au Sénégal, pays voisin où réside une importante colonie mauritanienne. Des milliers de Sénégalais habitent également en Mauritanie. Cependant, les Mauritaniens dont la langue maternelle est le ouolof sont très minoritaires. Ils vivent dans la région de Rosso.

Le bambara

Du groupe mandé, le bambara parlé d'abord au Mali et dans l'ouest africain sert - semble-t-il - de véhiculaire dans certains marchés du Hodh, sud-est du pays.

Langues « grégaires »

Le *zénaga* (ou *klam Aznaga*, parler des *Aznaga*), variété de berbère, compte encore quelques locuteurs à en croire les informateurs de Catherine Taine-Cheikh qui vient de lui consacrer un dictionnaire, dictionnaire français-zénaga (berbère de Mauritanie) paru en juillet 2010.

L'*azeir* (ou *azer*), mélange de soninké et de berbère n'est vraisemblablement plus parlé en Mauritanie.

Et le français ?

Langue officielle du pays à son accession à l'indépendance en 1960, le français l'est resté 20 ans durant nonobstant les coups de boutoir des tenants de l'arabisation ! Il a contribué à former l'élite du pays avant et après la décolonisation. Aujourd'hui, il est en net recul par rapport à la langue arabe au niveau surtout de l'enseignement malgré les revendications des communautés non hassanophones pour son adoption comme « langue neutre » en attendant l'intégration des langues « nationales » dans le système éducatif. Mais en réalité, le français est resté la langue de l'administration avant l'arabe ! L'intelligentsia hassanophone n'a de cesse de harceler encore l'Etat pour l'arabisation de celui-ci qu'elle juge insuffisante. Langue de prestige, langue d'un pays développé à la culture riche et rayonnante, langue internationale et donc de la promotion sociale, on peut affirmer en termes de diglossie et sans risque de se tromper que le français constitue une forme haute par rapport à toutes les langues locales, à commencer par la langue arabe !

Dans le cadre de la dernière réforme de l'enseignement (1999), le français est introduit dès la deuxième année du primaire et tout en étant objet d'étude, il est en même temps medium des disciplines scientifiques jusqu'à la classe terminale du second degré. Il semble qu'une importance plus grande lui soit accordée par l'enseignement privé où de plus en plus de parents - pas forcément nantis - envoient leur progéniture. Les cours de langue française font florès un peu partout dans le pays comme ceux dispensés par les Alliances franco-

mauritaniennes que les Mauritaniens essentiellement hassanophones semblent privilégier.

La politique d'arabisation du système éducatif dont on pourrait situer le début à la fin des années 70 a porté un coup dur à l'extension du français et surtout à la qualité de son enseignement. Le niveau des élèves et de manière générale des locuteurs de français a régressé du fait surtout qu'il n'était plus enseigné ou était mal appris ! Dès 1979, les élèves appartenant à la communauté linguistique hassanophone – la plus nombreuse – pouvaient choisir de se faire instruire presque exclusivement en arabe, langue apparentée au (à la) hassaniyya et donc d'accès plus facile. Les rares heures consacrées dans cette filière dite « arabe » au français étaient délaissées et par les enseignants démotivés et par les apprenants pour qui cette langue étrangère ne représentait finalement plus rien ! Quant à ceux qui avaient choisi de se former dans la filière « bilingue », en réalité française, ils n'étaient pas non plus mieux lotis ! Ils appartiennent majoritairement aux communautés linguistiques minoritaires et se plaignent de ne pas pouvoir obtenir de bourses. « Les bourses nationales sont accordées prioritairement aux étudiants arabisants » (Seydina Ousmane Diagana, op. cit., 251). Le fait aussi que depuis la fin des années 1980, subséquent à la politique linguistique du pays, la coopération française – du moins les enseignants ! – se soit arrêtée est pour beaucoup dans l'étiollement de l'enseignement du français. Les très nombreux coopérants français dans l'enseignement qui officiaient au secondaire et dans le supérieur étaient pour la plupart d'excellents enseignants natifs de la langue qu'ils utilisaient et donc nécessairement meilleurs que leurs collègues mauritaniens arrivés en vagues successives dans la précipitation et à la faveur de la volonté légitime de la mauritanisation du corps professoral par les autorités politiques de l'époque.

Est-ce que ce français endogène qui s'est constitué maintenant et s'est presque fossilisé ne trouve pas son explication également dans cette retraite de la langue standard ?

La dernière enquête réalisée en juillet 2002 par le CREL (Centre de Renforcement de l'Enseignement des Langues) pour

connaître le niveau linguistique des étudiants entrant à l'université de Nouakchott avait révélé que 81,2% relevaient du niveau faux débutant, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas capables de suivre les enseignements en français.

Le français « châtié » parlé et écrit est devenu aujourd'hui l'apanage d'une certaine élite (relativement âgée) appartenant aux diverses communautés linguistiques, formée surtout en France et des rares chercheurs utilisant cette langue (dont les meilleurs ont choisi d'ailleurs de s'installer en France au lieu de continuer à prêcher dans le désert !)

Langue véhiculaire aussi entre Mauritaniens des diverses communautés plus ou moins instruits en français, c'est également au français auquel on a recours spontanément en face d'un étranger de souche non africaine ! L'alternance codique français-hassaniyya, français-langues régionales est aussi prisée des Mauritaniens cultivés quand ils discutent entre eux. (cf. Seydina Ousmane Diagana, 2000, 246)

Un quotidien gouvernemental et une presse indépendante (mais aussi électronique) de plusieurs titres donnent à lire un français d'un niveau que l'on pourrait qualifier quelquefois d'acrolectal. Les transcriptions sur les enseignes et autres banderoles sont réalisées également en français (au-dessous de l'arabe !) même si elles sont souvent truffées de fautes parfois...déconcertantes: (« Riz au poison ! » ; « Coiffeur de damnés (pour dames) ! », etc.).

Politiques et aménagements linguistiques en faveur des langues « nationales ».

Poussé par l'élite mauritanienne non hassanophone et par des mouvements politiques contestataires d'obédience marxiste comme le MND (Mouvement National Démocratique), l'Etat va reconnaître, à partir de 1976, par décrets, trois associations culturelles nationales pour la promotion et le développement des langues nationales, « au grand dam des particularistes, surtout arabes » comme l'écrira en 2007 l'universitaire et avocat Lô Gourmo Abdoul sur le site électronique de son parti l'UFP (Union des Forces du Progrès):

1976 : l'Association Mauritanienne pour la Renaissance du Pulaar (ARPRIM),

1978 : l'Association Mauritanienne pour la Promotion de la Culture et de la Langue Sooninke (AMPCLS).

1980 : l'Association pour la Promotion de la Langue Wolof en Mauritanie (APROLAWORIM).

En octobre 1979, les autorités militaires – au pouvoir à l'époque - prévoient l'officialisation des langues nationales et leur introduction dans le système éducatif.

En décembre 1979, elles créent l'Institut des Langues Nationales chargé de la promotion des langues nationales.

1980 voit l'expérimentation des langues nationales en vue de leur intégration dans le système éducatif pour la rentrée 1986/1987.

En 1981, un décret fixe un alphabet en caractères latins pour le poular, le soninké et le wolof.

Et le 20 juillet 1991, enfin, la constitution reconnaît ces langues africaines comme langues nationales à côté de l'arabe.

Ce qui n'empêche guère Kazadi, la même année, (1991, 96) de se lamenter : « En ce qui concerne l'Afrique, mis à part les expériences limitées et au lendemain incertain du Rwanda (...) et du Centrafrique (...), les discours intentionnels sur les langues nationales n'ont été suivis d'aucune structure d'ampleur vraiment nationale et suffisamment officielle. »

Il est vrai que pour ce qui concerne la Mauritanie, l'expérimentation des langues « nationales » a fait long feu et celles-ci n'ont donc pas encore été introduites jusqu'ici dans l'enseignement !

De l'intégration des langues « nationales »¹ dans l'enseignement.

Très tôt, au lendemain de l'indépendance, certaines notabilités politiques originaires de la Vallée du Sénégal ont manifesté leur hostilité contre l'arabisation du système éducatif. Le premier président de la République, Maître Moktar Ould Daddah, l'évoque ainsi dans ses mémoires (2003, 339) : « le 6 (janvier 1965) distribution d'un long tract intitulé « manifeste des 19 ». Dans ce document, 19 hauts fonctionnaires, tous originaires de la Vallée du fleuve, déclaraient « appuyer les grèves des élèves noirs pour barrer la route à l'arabisation à outrance et exiger l'abrogation des lois promulguées le 30 janvier 1965. Le bilinguisme n'est qu'une supercherie permettant d'écarter les citoyens noirs de toutes les affaires de l'Etat... ». Mais ce rejet était moins pour appeler à une introduction des langues régionales (maternelles ou vernaculaires – on ne disait pas encore « nationales ») dans le système éducatif que pour un maintien du français jugé « neutre » et commun puisqu' hérité de la colonisation où l'enseignement était unifié depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Et c'est bien le sens qu'entendaient donner les rédacteurs – originaires du sud du pays – du fameux « manifeste des 19 » à leur texte qui se voulait d'abord une dénonciation de l'« arabisation à outrance » après que le gouvernement a pris « les lois 65-025 et 65-026 rendant obligatoire l'enseignement de l'arabe en Mauritanie »². Les crises et manifestations de 1966 et de 1979 des lycéens noirs peuvent s'expliquer également par cette volonté des locuteurs des langues vernaculaires dites « africaines » (la hassaniyya est aussi langue « africaine » !) de lutter contre l'arabisation progressive de l'enseignement ! Les dernières manifestations (2010) des étudiants

¹ - Loin de nous l'idée ou la volonté (absurde !) de dénier à ces langues une quelconque mauritanité ! Nous avons mis cette épithète entre guillemets pour signifier seulement son ambiguïté. Ce qualificatif nous semble réducteur – comme nous l'avons expliqué plus haut ! D'un point de vue linguistique, la hassaniyya est aussi une langue on ne peut plus nationale ! Et pendant qu'on y est, le bambara également ! Et l'ensemble ne l'est pas pour peu qu'on veuille utiliser la terminologie de L.- J. Calvet pour qui une « langue nationale » est de prime abord une « langue officielle » (Calvet, 1996 et 1999 notamment).

² - Abda Wone, interview réalisée jeudi 15 avril 2010 par Falila Gbadamassi pour le site électronique Afrik.Com

noirs de l'Université de Nouakchott ne réclamaient pas plus ! En face, les étudiants maures clamaient : « non au français, oui aux langues nationales ». C'est paradoxalement l'Etat, sous la pression d'hommes politiques et d'intellectuels *bidhane* « panarabistes », qui va proposer une politique visant à plus ou moins long terme la normalisation et l'introduction des langues « nationales » dans l'enseignement pour contrecarrer le projet francophone de l'élite noire du Sud. Un peu comme pour se donner du répit. Du répit qui perdure toujours... ! Voilà ce qu'écrit, à ce propos, Lô Gourmo Abdoul sur le site de l'UFP :

« Curieusement, concernant l'introduction des langues négro-africaines dans le système d'enseignement, c'est le silence radio pour ces particularistes ! S'ils craignent que l'arabisation conduise à leur assimilation, ils ne s'en préoccupent nullement lorsqu'il s'agit du français au détriment de leurs langues d'origine. La grande Bourgeoisie négro-africaine, formée à l'école coloniale distillera son idéologie naturelle de mépris à l'égard de ces langues négro-africaines (en même temps qu'à l'égard de l'arabe, bien évidemment), « incapables de véhiculer une culture scientifique », en considérant leur enseignement « sans avenir » - ce dont se feront l'écho les nationalistes étroits à l'heure du choix d'une nouvelle réforme de l'enseignement en 1979, après la crise de la circulaire 02¹.

Au lieu donc d'exiger que fussent enseignées « leurs » langues, en même temps que l'arabe, ces « nationalistes » faisaient feu de tous bois... pour le salut de la langue française en Mauritanie, langue d'une élite incomprise des masses négro-africaines».

Même si Lô Gourmo Abdoul (op. cit.) et le MND dont il se réclamait « s'adjugent » la paternité du projet gouvernemental :

« Le cadre général, les piliers de la réforme de 1979 sont directement inspirés par les propositions du MND (mouvement comprenant *Bidhane* et Noirs du Sud), au grand dam des particularistes, surtout arabes. Ainsi, pour la première fois dans

¹ - Cette circulaire, datée du mois d'avril 1979, du ministère de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire, augmente le coefficient de l'arabe et des matières en arabe.

l'histoire du pays, les langues négro-africaines quittent le domaine « vernaculaire » dans lequel elles étaient jusqu'alors cantonnées pour être considérées, officiellement comme « nationales » voire « officielles » et leur transcription latine reconnue comme étant celle de leur enseignement en Mauritanie. »

L'idée de « fonder un partenariat entre le français et les langues dites partenaires, ou encore, pour éviter toute équivoque, entre les langues nationales et leur langue partenaire, le français ». (Renard, 2001, 101) n'est pas nouvelle. L'élite africaine s'en est fait l'écho dès le début des années 1980 dans la perspective d'une nouvelle distribution des rôles où « le français jouerait vraiment son rôle de langue étrangère, d'auxiliaire, de complément » (Ngarambe, 1983, 3). Dans cet article, le didacticien congolais préconisait un enseignement dans les langues africaines pour tout le primaire et un partage des matières avec le français pour le secondaire et le supérieur. Aux langues vernaculaires seraient dévolues « les matières en relation directe avec le milieu » et au français les disciplines « sans relation directe avec le milieu » (Ngarambe, op, cit.). Il poussait le « cynisme » jusqu'à proposer l'enseignement des langues africaines en France et en Europe ! « La France et l'Europe francophone ont-elles autant besoin des langues africaines pour continuer leur développement ? Certainement oui. » s'écriait Ngarambe (op. cit.) !

Et c'est donc dans la foulée des intellectuels africains « révolutionnaires » que les « francophonistes », personnes morales et physiques, Européens et Africains vont développer cette notion de partenariat entre le français et les langues africaines, mais cette fois-ci dans le souci de « sauver » le français en le maintenant dans les systèmes africains comme langue seconde, comme langue commune, comme langue véhiculaire dans cet espace multilingue. Nous avons posé à des universitaires français - éminents didacticiens et sociolinguistes - la question de savoir s'ils envisageaient un seul instant l'éventualité de voir un jour à « l'école du Sud » les langues africaines se substituer totalement au français dans tous les ordres d'enseignement et il nous a été répondu qu'« on ne mangeait pas de ce pain-là ! ».

Et pour « appâter » les décideurs africains, on va multiplier les arguments didactiques mais aussi « vénaux ! » :

« La langue maternelle peut agir comme tremplin et accélérateur d'apprentissage de la langue seconde » (Renard, 2001, 104.)

« Qui ne maîtrise pas sa langue maternelle connaîtra des difficultés avec une deuxième langue ». (p.214 du Plan d'aménagement linguistique de l'espace francophone (1990-2000) (ACCT, 1993) cité par Renard (op., cit., 113)

« Un appui important sera enfin apporté aux pays qui auront fait le choix de l'enseignement de certaines langues nationales dans les premières années d'étude, suivant les principes de la pédagogie convergente dont l'efficacité quant à la maîtrise subséquente du français a été démontrée ? »¹

Une « casuistique » en somme pas très convaincante mais surtout pas évidente quand on songe aux situations sociolinguistiques extrêmement complexes que celles de l'Afrique subsaharienne impliquant un panel de planifications linguistiques² dont aucune ne fait l'unanimité des décideurs et des linguistes et autant d'approches didactiques!

La pédagogie convergente dont il est également question a montré ses limites au Mali, par exemple, où elle a été expérimentée par l'ACCT et le CIAVER en 1984. Amadou Tandia Doumbia (2000,104) fait observer que le français et le bambara ne sont pas « sur un même pied d'égalité » au final. « Dans une 5^e année, le maître avoue donner l'avantage au français car il a hérité d'élèves très faibles

¹ - Pour une nouvelle stratégie linguistique de l'AIF (juin 2000), Note de synthèse de l'Administration citée par Renard (op. cit, 115

² - Cf. Les types de solution préconisée par R. B. Le Page, The national language question, London, 1964, pp. 78-80.

en français. » (Doumbia, op. cit. 104). Un lecteur (vraisemblablement instituteur de son état) du journal *Zénith Balé* (édition du 29/9/2008) écrit : « Je me demande toujours, si le Mali est indépendant ou pas, car nous demeurons soumis aux clauses de conditionnalité politique et économique, d'où l'introduction et l'enseignement de ce genre de programme, qui n'impulse rien de positif d'une part à notre système d'éducation et d'autre part au niveau d'instruction des élèves. C'est pourquoi, dans ma classe de 5ème année, tous ceux qui ont des lacunes, sont ceux de cette pédagogie dite convergente ».

Enfin, tout le monde connaît le procès que Bruno Maurer a fait en 2007 à cette pédagogie et à son initiateur M. Wambach¹.

La Mauritanie a introduit timidement l'enseignement des langues « nationales » au début des années 1980 dans le cadre d'une réforme qui devait être effective en 1986 et fondée sur l'enseignement de l'arabe et des autres langues nationales. Cette réforme ne verra jamais le jour et l'enseignement des langues « africaines » s'éteindra progressivement moins de deux décennies plus tard ! Il aurait pourtant donné des résultats encourageants ! Mais nous ne pensons pas que cet enseignement fût dispensé dans la perspective d'une pédagogie convergente avec le français ! S'il y a une langue à laquelle l'apprentissage dans un premier temps des autres langues maternelles aurait profité, c'est bien l'arabe – que chaque petit Mauritanien était tenu d'apprendre avec une autre langue vernaculaire – puisque cette réforme de 1986 minorait le rôle du français ! Cet abandon par les autorités du pays en 1986 de l'intégration des langues « nationales » à laquelle elles s'étaient pourtant préparées (cf. Supra) n'est pas sans rappeler la boutade de Kazadi (1991, 94) : le responsable du Sud « prône la promotion de ses propres langues avec l'espoir non avoué que d'autres l'accompliraient à sa place ». Renard (2001, 92-93) résume ainsi le découragement des Africains dans l'introduction des langues endogènes à l'école :

-L'insuffisance de la normalisation des langues.

¹- Bruno MAURER, *De la pédagogie convergente à la didactique intégrée. Langues africaines-langue française*, Paris, L'Harmattan, 2007.

-le coût qu'entraînerait la nécessité de former les maîtres, de rédiger et de publier des manuels scolaires, etc.

-l'absence de perspective de promotion sociale.

-l'indifférence populaire, voire le refus d'une scolarisation présumée inefficace.

- Le manque de motivation des élites arrivées au pouvoir.

Conclusion

La Mauritanie semble s'acheminer inéluctablement vers l'officialisation et l'intégration de ses langues « nationales » dans son enseignement parce qu'il en va de son unité et de la paix civile.

Un certain nombre d'obstacles – la liste n'est pas exhaustive, loin s'en faut !- pourraient cependant se dresser devant l'enseignement de ces langues même si elles ne sont que trois !

Tout d'abord, on est en droit de se demander si ces langues sont aujourd'hui suffisamment équipées pour véhiculer notamment les disciplines non linguistiques.

Quelles seraient ensuite les modalités de leur enseignement et selon quelles approches didactiques? Approches singulières? Approches plurielles? Faut-il enfin tenir compte dans cette situation du principe de territorialité ou de celui de la personnalité pour garantir le droit à la langue à tout un chacun?

Quelle place occuperait, par ailleurs, le français déjà présent par un « corpus » relativement conséquent et qui est l'objet d'une didactique intégrée depuis 1999 (dernière réforme)?

Cette longue tirade de l'universitaire-avocat mauritanien, Lô Gourmo Abdoul (2007) - est-il indispensable de préciser qu'il est originaire du Sud? - n'est en tout cas certainement pas dénuée de bon sens!

« S'il y a lieu de choisir une langue de base pour les enfants dès l'école primaire, ce choix devrait être éclairé par la nécessité de ne pas

mettre en concurrence une de nos langues nationales (l'arabe) dont le développement historique la place en avance sur les autres langues nationales au point de vue technique (comme le montre l'expansion traditionnelle de l'arabe dans les milieux négro-africains bien avant la pénétration coloniale), avec une langue étrangère (le français) solidement assise sur ses antécédents coloniaux et la puissance de son pays d'origine.

Le choix de l'arabe ne découle ni du fait qu'il s'agit de la langue de la majorité (puisque une langue d'une minorité placée dans les mêmes conditions aurait pu jouer la même fonction), ni de son « statut religieux » qui n'entre que très marginalement en ligne de compte dans ce débat de fonctionnalité linguistique. Elle découle de l'exigence de cohérence de notre système d'éducation avec les besoins stratégiques de notre développement national qui suppose une éducation de masse et non une éducation élitaire comme l'impose par la force des choses l'éducation en français dans nos pays.

En effet, ce choix implique, concomitamment, celui d'un développement systématique, programmé et vérifiable de l'enseignement des autres langues nationales à l'apprentissage desquelles les enfants arabes seraient tout aussi réellement soumis, dès le primaire. Les conditions de mise en œuvre de ce système devraient faire l'objet d'une attention soutenue de la part des autorités publiques et de la société civile, faire l'objet de débats démocratiques et libres, tout en étant « encadrées » par d'authentiques spécialistes, en dehors de toute passion politicienne. »

Références bibliographiques.

BENZAKOUR Fouzia et alii (2000) : *Le français au Maroc. Lexique et contacts de langues*, Bruxelles, De Boeck et Larcier.

BLOOMFIELD Leonard (1970) : *Le langage*, Paris, Payot.

BRETON Roland (1976) : *Géographie des langues*, Paris, PUF.

CALVET Louis-Jean (1981) : *Les langues véhiculaires*, Paris, PUF.

CALVET Louis-Jean (1993) : *La sociolinguistique*, Paris, PUF.

CALVET Louis-Jean (1996) : *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF.

CALVET Louis-Jean (1999) : *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette Littératures.

DABENE Louise (1994) : *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*, Paris, Hachette.

DELAFOSSÉ Maurice (1972) : *Haut-Sénégal-Niger*, Tome 1, Paris, Maisonneuve et Larose.

DIAGANA Seydina Ousmane : « Concurrence linguistique déloyale en Mauritanie » in DUMONT P. et SANTODOMINGO C. (2000) : *La coexistence des langues dans l'espace francophone. Approche macrosociolinguistique*, Montréal-Paris, pp. 243-251.

DOUMBIA Amadou Tamba (2000) : « L'enseignement du bambara selon la pédagogie convergente au Mali : théorie et pratiques » in *Nordic Journal of African Studies* 9(3): 98-107.

KAZADI Ntole (1991) : *L'Afrique afro-francophone*, Aix-en-Provence, Institut d'études créoles et francophones.

KONE Ténéko (29/9/2008) : « La pédagogie convergente : un système qui compromet l'avenir intellectuel des élèves » in « Le Zénith Balé ».

LE PAGE Robert Brock (1964) : *The National language question*, London, Oxford University Press.

LÔ Gourmo Abdoul : (26 octobre 2007) : « Quand les chauvins montent au créneau...(VIIème Partie). Le régime du 10 juillet face à la question culturelle. » in site de l'UFP (Union des Forces du Progrès) : ufpweb.org.

MAURER Bruno (2007) : *De la pédagogie convergente à la didactique intégrée. Langues africaines-langue française*, Paris, L'Harmattan.

MISKE Ahmed-Baba (1970) : *Al Wasît. Tableau de la Mauritanie au début du XXème siècle*, Paris, Klincksieck.

NGARAMBE Paul (1983) : « Préables pour un bilinguisme franco-africain » in « Réponses » n° 7, Supplément Afrique / Océan indien de « Le français dans le monde », pp.1-4.

RENARD Raymond : « Francophonie : de l'apartheid au partenariat » in CHAUDENSON R. et CALVET L.-J. (2001), *Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat*, Paris, Institut de la Francophonie-L'Harmattan, pp.83-130.

OULD DADDAH Moktar (2003) : *La Mauritanie contre vents et marées*, Paris, Karthala.

QUEFFELEC Ambroise et OULD ZEIN Bah (2001) : « La longue marche de l'arabisation en Mauritanie » in *Le français en Afrique* n°15, Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique, pp. 29-41.

QUEFFELEC Ambroise et alil (2002) : *Le français en Algérie : lexique et dynamique des langues*, Bruxelles, Duculot

SAUSSURE Ferdinand de (1972) : *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.

TAINE-CHEIKH Catherine (1988) : *Dictionnaire Hassaniyya-Français*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Volume 1.

WONE Abda (15 avril 2010) : entretien avec Falila Gbadamassi pour le site Afrika.com